

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 23

Artikel: Aux milices vaudoises et genevoises : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si les cafetiers ont fait grève,
C'est qu'ils avaient bonne raison,
Car le raisin, fruit de saison,
A fait défaut en cette année,
Qui fut, — j'en suis fort chagriné, —
Froide et pluvieuse à l'excès,
Mais bien mieux que moi tu le sais.
Or donc, cela m'est difficile,
N'insiste pas, c'est inutile.
Où prendrai-je, pour te l'offrir,
Le doux vin qui te doit guérir ?
Et malgré mon impatience,
Ne puis soulager la souffrance.
Voirs, Adam, mon ami très cher,
Combien mes regrets sont amers;
Je voudrais et ne puis calmer,
Les douleurs d'un époux aimé;
Comprends ma peine et mon émoi,
Moi-même je souffre avec toi.

Soit, dit Adam, si tu ne peux,
Malgré les désirs de ton âme,
Entendre en ma gorge le feu
Par un adoucissant dictame,
Regarde au moins dans le jardin,
Sur les arbres et sur les haies,
Tu trouveras, c'est très certain,
Ou quelques fruits, ou quelques baies.
Faute de mieux tu les prendras,
Et vers ton époux, prévenante,
Bien vite les apporteras.
Va, puis reviens, sois diligente.

Eve, à ces mots, vite s'empresse,
Au bois que le zéphyr caresse,
Voulant cueillir pour son époux
Le plus beau fruit et le plus doux.
Son corps, divine forme ailée,
Court sur le sable des allées
Jusqu'en un lieu très écarté
Où trônaît l'arbre convoité,
Dont le fruit, tant pis, je le nomme,
Vous le savez, s'appelait « pomme ».
L'arbre donc était un pommier
Et de son genre était premier.
Seulement Eve, oui, était femme,
Et son désir — Dieu ait son âme —
Fut de s'emparer aussitôt
Du fruit juteux, si mûr, si beau,
Malgré la défense formelle
D'y toucher sous peine éternelle.
Elle le cueillit prestement
Et s'en revint trouver Adam,
Qui, toujours triste, en un coin sombre,
Sous les cyprès restait à l'ombre.
Heureuse, belle, rayonnante,
Eve accourut, et, souriante :
Voirs, mon ami, dit-elle alors,
Pour te servir, bravant la mort,
Je t'apporte le fruit de vie
Cueilli par une main amie.
— A cette parole, Adam prit
La pomme et d'un coup l'engloutit.
Depuis cette époque lointaine
Où se rattache cette scène,
Pour notre pauvre humanité
Ce fait glorieux est resté.
Est-elle utile, cependant,
La petite pomme d'Adam ?

31 mai 1911.

R. VIAUX.

Onna crouyo équelle dé sepa.

On demeindze matin, que fasai onna cremena dão diabllio, noutré pompiers l'aviont z'u on exercigo.

Quant l'iront *boutsi* (terminé), lè conseillers dudu veladzo l'au zaviont offert on verro et onna bounna sepa à l'ögñon po lè repicolâ on pou.

Quant l'iront medzi ellia sepa, ion, à quou on de: « Vinaigre », sé vire vers son vesin et lâi de :

— Eh bin, Fritz, quemin que té la trauvé, ellia sepa ?

— Destra, destra bouna, mà dû qu'on no la sert din ellia assietta à « trottoi », on n'ein a min qu'onna crouya petiota gotta.

JUMINAS T.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON*La petite rue.*

J'habite une petite rue. Ne croyez point que je m'en plaigne; loin de là; je le constate tout simplement.

Entouré de toutes parts de grandes artères fréquentées, la petite rue voit se répandre autour d'elle le flot des touristes, des étrangers et des snobs, dont il ne lui arrive que des remous affaiblis.

On n'y voit donc que rarement des petits « rastas » au teint olivâtre, aux cheveux huileux, à la large cravate voyante, s'étalant dans l'écharure du gilet démesurément ouvert. Les visiteurs de notre cité pittoresque — flegmatiques Anglais en culottes courtes, jumelles en bandoulière, Baedeker en main; Allemands au vert chapeau, genre tyrolien, accompagnés d'une Gretchen aux cheveux filasse; Italiens exubérants et gesticulants ne s'y rencontrent guère. Les entravées à la démarche incertaine, ne l'honorent que de très rares visites, et la jupe-culotte y est encore totalement inconnue.

A cette énumération de tout ce qu'on ne voit pas, vous allez croire que cette petite rue est à Combrelieu-les-Pives ou à Villars-les-Faïnes. Il n'en est rien pourtant. Je vous parle d'un de ces nombreux quartiers paisibles et quiets, comme on en voit dans notre capitale vaudoise, et comme il y en a tant en dehors des artères cosmopolites du Grand Pont, de la Rue de Bourg et surtout de la Place St-François.

Car Lausanne a conservé en maints endroits son cachet de ville vaudoise calme et de paisible activité. En dehors des jours de marché et de l'heure de sortie des bureaux et ateliers; ses rues sont un peu mornes.

Il y circule surtout des dames très bien, se rendant à leurs thés — « Mais oui, ma chère » — des employés de nos grands magasins, faisant leurs courses de ce pas traînard et lent d'un homme qui n'a nulle hâte d'être arrivé; de bons bourgeois s'en allant faire leur petite promenade hygiénique, et des gosses, qui jouent en se criant de vilaines raisons.

Aussi quel remue-ménage quand il arrive quelque chose d'extraordinaire :

Pour un char, pour une voiture qui passe, l'employé, derrière les stores, à demi baissés, de son bureau, lève le nez. Pour une automobile, tout le monde se précipite aux croisées.

Quand, par hasard, un cortège s'égare dans la petite rue, c'est du délire.

Tous les habitants sont devant leur porte, les fenêtres se garnissent. Vieillards et enfants, femmes et hommes, saute-ruisseaux, apprentis, gratté-papiers de tout âge et de tout acabit, patrons respectables et posés, se font une fête d'assister à cet événement inouï.

Mais, me direz-vous peut-être, une telle affaire doit jeter la perturbation dans l'existence de tous les habitants de la petite rue !

Qu'on se rassure ! Le fait est si rare !

De mémoire d'homme, il n'a guère passé qu'un seul cortège dans la petite rue : Celui des garçons-bouchers le Lundi de Pâques.

BERT-NET.

Lo martzau et lo paysan.

On martzau avâi fê 'na hersa po on paysan, et kemin l'étai mauféta, ca l'avâi dâi deint pâlie granté lè z'ena qujè lè z'ôtra, le chautâvè su lè tzan. On dzo, lo paysan fasai dâi reproudzo au martzau. Stuce lâi dit :

— Laisse-la pire chautâ peindein que l'è dzouvena : quan le sarâi yillie, ne vau pliequa tant chautâ.

AUX MILICES VAUDOISES**ET GENEVOISES****VAUD ET GENÈVE.**

Il s'agit du conflit au sujet du prince Louis-Napoléon, dont la France demandait à la Suisse l'expulsion, à la suite de la tentative de Strasbourg (1838).

Voici comment M. le professeur Paul Maillefer, syndic de Lausanne, raconte, dans sa belle « Histoire du canton de Vaud » (Payot et Cie, éditeurs), les événements auxquels ont trait les articles de la *Gazette de Lausanne* de 1839, que nous reproduisons ci-dessous.

« ... A la suite de la tentative de Strasbourg le gouvernement français demanda l'expulsion de ce dangereux prétendant (le prince Louis-Napoléon). Le prince résidait alors au château d'Arenenberg; il était citoyen thurgovien et avait fait du service dans les milices fédérales. Le gouvernement thurgovien refusa de l'expulser. La Diète était indécise. Alors Rigaud, de Genève, et le député vaudois Monnard intervinrent avec force. Dans un discours, qui fit sur l'assemblée une profonde impression, Monnard demanda que l'on repoussât la demande de la France « en termes convenables et mesurés, mais sur le champ, sans hésitation ». Monnard avait parlé selon le cœur de ses compatriotes et mandants.

Lorsqu'ils revinrent de la Diète, les députés vaudois furent acclamés à Lausanne. Une fois de plus, l'opinion publique se prononça pour une résistance vigoureuse à toute prétention offensante de la part de la nation française.

Trop avancé pour battre en retraite, le gouvernement de Louis-Philippe recourut à l'intimidation. Il fit des préparatifs militaires (septembre 1838). Le général Aymar, dans une proclamation fameuse, datée de Lyon, annonçait qu'il allait sévir contre les « turbulents voisins ». Ce langage indigna les Suisses. Les cantons occidentaux ressentirent plus vivement l'outrage; ils mobilisèrent leurs troupes avec une promptitude remarquable.

Genève et Vaud eurent alors un superbe élan d'enthousiasme patriotique. Vaud mobilisa 3500 hommes d'élite, sous les ordres du colonel Guiguer de Prangins, mit de piquet 12,500 hommes et arma le landsturm et les volontaires. On put alors constater l'excellente organisation de la milice vaudoise. Quant à son patriotisme, il fut au-dessus de tout éloge. Les citoyens quittaient immédiatement leurs affaires, leurs intérêts, leurs occupations, pour accourir sous les drapeaux; un grand nombre arrivaient de loin, ne sachant même pas s'ils retrouveraient, après la guerre, le gagne-pain qu'ils avaient abandonné; plusieurs Vaudois établis à l'étranger firent de longs voyages pour rejoindre leurs bataillons; de vieux sous-officiers, hors de service, demandèrent à être incorporés comme simples soldats.

Louis-Napoléon ayant quitté la Suisse, la cause du conflit était écartée. La Diète répondit aux prétentions françaises par une note énergique. Tout rentra dans l'ordre. Nos Confédérés de la Suisse allemande témoignèrent leur solidarité helvétique et en même temps leur admiration pour le patriotisme des Vaudois et des Genevois. Monnard et Rigaud, dont le noble langage avait ému la Diète, les troupes vaudoises et genevoises, qui avaient donné un si bel exemple de courage et de dévouement, furent l'objet de manifestations sympathiques. En juin 1839, une députation d'officiers zuricois apporta des médailles et des drapeaux d'honneur offerts à cette occasion; elle fut accueillie à Lausanne par des démonstrations enthousiastes. »

On lisait ce qui suit dans la *Gazette de Lausanne* du 11 juin 1839.

I
LAUSANNE, 10 JUIN.

LA DÉPUTATION qui doit offrir aux milices vaudoises le drapeau que leur a décerné la Société militaire du canton de Zurich, est arrivée aujourd'hui 10 juin, à Lausanne. Elle est composée de dix officiers, parmi lesquels on remarque M. le colonel Furrer, président du Grand Conseil. Cinq officiers vaudois, chargés de complimenter cette députation, se sont rendus auprès d'elle, à l'hôtel Gibbon. Dans la soirée, une sérénade lui a été donnée par la musique militaire.

Demain, après la remise de la médaille en or destinée au premier député du canton de Vaud à la diète, la remise du drapeau aura lieu sur la place de Montbenon, où se trouveront réunis environ 60 officiers de toutes armes, représentant les huit arrondissements militaires du canton, et choisis surtout parmi les officiers qui ont fait la campagne de l'automne dernier; la compagnie de chasseurs carabiniers actuellement à l'école, une demi-batterie d'artillerie et la musique militaire.

A onze heures du matin, la députation de Zurich se rendra, de l'hôtel qu'elle occupe, sur la place d'armes, accompagnée d'un détachement de chasseurs carabiniers et de la musique; elle sera saluée, à son arrivée, par une salve d'artillerie.

La remise du drapeau sera faite entre les mains de l'inspecteur des milices vaudoises, et des discours analogues à la circonstance accompagneront cette solennité, qui sera terminée par une salve de vingt-deux coups de canon.

De là, le cortège se dirigera au Casino où un banquet aura été préparé, et où sans doute le canon, la musique et surtout l'élan patriotique que réveillera ce jour mémorable, termineront une fête dont le souvenir restera toujours cher aux Vaudois.

P. S. Nous apprenons qu'à son passage à Payerne et à Moudon, la députation zuricoise a été accueillie avec l'empressement le plus amical.

RÉCEPTION DE LA DÉPUTATION ZURICOISE.

(*Gazette du 14 juin 1839.*)

Dès son entrée dans le canton de Vaud, cette députation avait reçu les premiers hommages des militaires vaudois. Un nombreux corps d'officiers de la section de Payerne et d'Avenches s'était porté au-devant d'elle sur la route de Fribourg, et l'avait complimentée. A quelques minutes de Payerne, les députés zuricois mirent pied à terre et entrèrent en ville précédés de la musique militaire et entourés des officiers vaudois. Une collation leur fut offerte, pendant laquelle de nombreuses expressions d'attachement et de fraternité furent échangées parmi eux. Les mêmes honneurs leur ont été rendus à Moudon.

Nous avons déjà fait connaître, dans notre dernier numéro, l'empressement avec lequel cette députation a été accueillie lundi dernier à Lausanne.

Le mardi 11 juin, la députation, composée de MM. Furrer, président du Grand Conseil; Ruttmann, secrétaire du Grand Conseil; Benz, substitut du procureur-général; d'Orelli, lieutenant-colonel d'artillerie; Tramblé, lieutenant d'infanterie; Rieter et Ott, lieutenants de cavalerie; Rordorf, lieutenant de carabiniers, et Studer, lieutenant d'artillerie, se rendit, entre 10 et 11 heures du matin, chez M. le professeur Monnard, premier député du canton de Vaud à la diète fédérale de 1838, pour lui offrir la médaille en or que l'association zuricoise a fait frapper en l'honneur des deux députés vaudois

et genevois, comme un hommage rendu à l'énergie et au dévouement avec lesquels ces deux députés soutinrent au sein de la diète, en octobre dernier, la cause de l'indépendance nationale. M. le président Furrer, portant la parole, adressa une allocution patriotique et flatteuse à M. Monnard, qui répondit dans les termes que la circonstance et ses sentiments lui dictaient.

La médaille gravée par M. Aberli, de Winterthour, est un vrai chef-d'œuvre pour l'idée et l'exécution. Au sein des montagnes de la Suisse, la muse de l'histoire grave sur les rochers les noms de Vaud et de Genève, au-dessus desquels elle pose une couronne de lauriers. Contre le rocher est appuyé l'écusson fédéral surmonté d'un casque et flanqué d'une épée. La partie supérieure de la médaille porte ces mots en allemand : *Aux gardiens de l'honneur national.* Le revers porte une inscription en l'honneur de MM. Monnard et Rigaud, conçue dans un style lapidaire d'une rare beauté.

La remise du drapeau offert aux milices vaudoises par la députation, devait avoir lieu à midi. A onze heures, le corps d'officiers vaudois désignés pour la cérémonie, chargés de représenter dans cette circonstance, toutes les milices du canton, au nombre d'environ 70 officiers de tous grades, s'étaient réunis sur la place de Montbenon. La compagnie de chasseurs-carabiniers à l'école d'instruction, une demi-batterie d'artillerie et la musique militaire, y avaient été également placés, pour attendre la députation de Zurich.

Une demi-heure après, quatre officiers vaudois, MM. Blanckenay, lieutenant-colonel; Veillon, major; Delarageaz, capitaine, et du Martheray, lieutenant, escortés par deux détachements de carabiniers et la musique, se rendirent à l'hôtel Gibbon, où la députation zuricoise était revenue, et de là, avec elle, sur la place de Montbenon. Le drapeau d'honneur était porté par M. le colonel d'Orelli.

Plusieurs salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée de la députation sur la place. Elle fut reçue par l'inspecteur général de nos milices, M. Gély, à la tête du corps d'officiers, et au milieu du carré formé par la troupe.

Une fanfare, sonnée par la musique des carabiniers, annonça alors la remise du drapeau, qui a été présenté par M. le colonel d'Orelli. Cet officier, après avoir rappelé dans un discours, les circonstances où la Suisse se trouvait au mois d'octobre dernier, et la glorieuse part que les cantons de Vaud et de Genève se sont empressés d'y prendre pour soutenir l'honneur de la Suisse et l'indépendance de son sol, a exprimé la sympathie que ce beau mouvement avait inspiré aux Zuricois, leurs frères d'armes, et l'empressement avec lequel ils leur ont offert deux drapeaux, comme un symbole de l'amitié qui unit ces cantons, de la fraternité qui les lie, et de ces sentiments avec lesquels tous se prêteraient un mutuel secours au premier danger de la patrie.

L'inspecteur-général vaudois, en recevant ce drapeau, a répondu dans les termes suivants :

Frères d'armes, très chers Confédérés!

Les milices vaudoises, que nous représentons dans ces circonstances, reçoivent avec une vive satisfaction le drapeau que vous leur offrez au nom des militaires du canton de Zurich. Elles sont fières d'avoir mérité ce témoignage de l'estime et de la sympathie de leurs frères d'armes.

L'accomplissement d'un devoir sacré est ainsi suivi pour elles de la plus belle des récompenses; car nous aimons à voir dans ce drapeau que vous nous offrez, non pas tant un hommage à notre dévouement qu'un gage d'amitié et de fraternité.

Recevez, chers Confédérés, nos remerciements pour le précieux don que vous nous faites; soyez les bienvenus chez vos frères du canton de Vaud, et comptez sur leur attachement comme ils comparent sur le vôtre.

Ce drapeau, aux couleurs fédérales, est en

étoffe de soie, production entièrement nationale. D'un côté, on voit une guirlande de laurier au milieu de laquelle on aperçoit la ville de Zurich sous la figure d'une femme, armée d'un bouclier aux couleurs zuricoises, et déposant, de l'autre main, une couronne de laurier sur un rocher où se trouve gravé les écussons de Vaud et de Genève. De l'autre côté, on lit en lettres d'or ces mots : *Aux milices des cantons de Vaud et de Genève, leurs frères d'armes de Zurich.* Ce drapeau est surmonté d'une couronne civique traversée par un faiseau et une hache d'armes, et au-dessous de laquelle se trouvent gravés ces mots :

« Octobre MDCCXXXVIII. »

(A suivre).

LE COUTEAU SOUS LA GORGE

Un de nos confrères raconte la jolie histoire que voici. Il la dit authentique.

C'était dans le beau temps où nos carabiniers formaient des compagnies. Quelques-uns de ces soldats en cours de répétition avaient demandé au capitaine J. R. une permission pour le dimanche soir à 11 heures.

Refus du capitaine qui ne voulait pas que ses hommes se fatiguent entre les manœuvres. Toutes les démarches faites auprès de lui furent vaines et, comme on le pense, nos carabiniers qui avaient projeté une jolie partie étaient fortement ennuyés.

Sur ces entrefaites, le dimanche arriva et la barbe du capitaine avait besoin d'être rasée. Mais le « frater » qui, paraît-il, avait fêté la divine bouteille, était incapable de tenir le rasoir et la compagnie se trouvait dans un endroit où les « Figaros » étaient plutôt rares.

Un des hommes de la compagnie, voyant l'ennui de son chef, lui proposa de remplacer le coiffeur empêché et, sur l'assurance qu'il maniait aussi bien le rasoir que la carabine, le brave capitaine lui confia sa figure.

En effet, le barbier improvisé se tirait de sa tâche à la satisfaction de son client, à qui il venait d'enlever une belle épine du pied, lorsque arrivé à la moitié de l'opération et tandis qu'un des côtés de la figure n'avait pas encore senti le rasoir :

— Ce n'est pas le tout, capitaine, et notre permission ?

— Eh bien, je vous ai dit qu'elle n'était pas accordée.

— Puisque c'est comme cela, il n'y a rien de fait pour vous finir de raser et je vous laisse tel que.

Enfin, bref! le barbier ne voulut pas continuer et faisait mine de plier bagage quand le capitaine R., vaincu, accorda la permission demandée.

Incurable. — Nous avons reçu une carte postale signée « Un de vos lecteurs », et portant ces mots :

« Failloubaz manquant de Wyss se trouvait dans l'embarra au fond Dural, où l'attendait Taddeeli. »

!!!!

Où passer sa soirée? — On n'a que l'embarras du choix : Kursaal, Lumen ou Théâtre d'été (casino de Montbenon). Allez à l'un, allez à l'autre, le spectacle le plus attrayant vous y attend, vous procurera une soirée charmante et vous fera oublier la température caniculaire dont nous sommes déjà gratifiés, car ces trois salles de représentation sont aussi bien aérées qu'élégantes. Alternez et surtout ne dites pas que vous ne savez où trouver d'agréables délassements.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO